

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince, par Ordonnance en date du 12 décembre 1904, a nommé M. Henry Jahn, Consul de la Principauté de Monaco à Bordeaux, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance du 14 du même mois, M. Léon-Pierre-François André, Consul de France à Monaco, est nommé Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine du 16 décembre courant, M. Léon-Louis-Auguste Dhommée a reçu l'exéquatur qui l'autorise à exercer les fonctions de Vice-Consul de 1^{re} classe, chargé du Consulat de France à Monaco, auxquelles il a été nommé par S. Exc. le Président de la République Française.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince a donné, mercredi dernier, au Château de Marchais, une chasse en l'honneur de S. M. le Roi de Portugal.

Sa Majesté, accompagnée de MM. le comte d'Arnos, Son secrétaire particulier, et Pinto Basto, Son aide de camp, était arrivée la veille, par train spécial, à la gare de Liesse, où l'attendaient le Prince et le Prince Héritaire. Le Roi et les Princes ont été immédiatement conduits au Château qui avait été illuminé et pavoisé pour la circonstance. Un feu d'artifice était tiré à huit heures et une retraite vénitienne parcourait les alentours du Château, tandis que la Musique de Marchais exécutait les hymnes portugais et monégasque. La soirée se terminait par une représentation théâtrale dont le programme se composait de deux pièces de M. Charles Sauerwein, *le Droit à l'Amour* et *Renseignements*, admirablement interprétés par M^{lles} Cormon et Clary, MM. Henry Mayer, Fenoux et Calmettes, de la Comédie-Française et du Gymnase.

Après la chasse du lendemain et le dîner servi au Château, Sa Majesté a quitté Marchais à neuf heures et a été reconduite à la gare dans les mêmes conditions qu'à l'arrivée.

M^{sr} du Curel, appelé par dépêche auprès de son ancien évêque M^{sr} Béguinot, qui vient d'être éprouvé par un deuil de famille, s'est rendu à Bourges pour les funérailles.

M. Batard-Razelière, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, auteur des plans du nouveau port de Monaco, a passé les journées de samedi et dimanche dans la Principauté.

M. Henri Schmit, le distingué architecte qui depuis huit ans avait été chargé de tous les travaux de construction et d'embellissement effectués par la Société des Bains de Mer de Monaco, est mort jeudi matin à la villa Prince-Albert (au nouvel hôpital), succombant à l'âge de 53 ans, malgré tous les bons soins qui lui ont été prodigués, aux suites d'une attaque de paralysie qui, quinze jours auparavant, l'avait brusquement frappé en pleine santé et en pleine activité laborieuse. Cette fin inattendue et prématurée d'un artiste de talent, qui jouissait en ce pays de l'estime générale, a produit une profonde impression et a été unanimement regrettée.

Tenu, chaque jour qu'a duré la courte maladie qui l'a emporté, au courant de l'état de M. Henri Schmit, S. A. S. le Prince, télégraphiquement informé, jeudi matin, de la triste nouvelle de la mort, a aussitôt fait parvenir à S. Exc. M. le Gouverneur Général la dépêche suivante :

« Le Prince vous prie de transmettre à la Société des Bains de Mer Ses regrets pour le décès de M. Schmit, qui a contribué par son talent à l'embellissement de la Principauté. »

Les obsèques du regretté défunt ont été célébrées vendredi après-midi. La levée du corps a eu lieu à 1 heure et demie au nouvel hôpital d'où le convoi funèbre s'est dirigé vers l'église Sainte-Dévote, puis, après un court service religieux, vers la gare de Monaco, le cercueil devant être transporté à Paris et être inhumé dans un caveau de famille. Le deuil était conduit par M. Georges Bornier, directeur général de la Société des Bains de Mer, représentant M. Camille Blanc, président de la Société, actuellement absent. Dans l'assistance nombreuse qui suivait, ont pris place avec S. Exc. M. le Gouverneur Général et les principaux hauts fonctionnaires de la Principauté, tous les collègues, collaborateurs et amis que comptait en ce pays M. Henri Schmit. Sa veuve, qui était venue de Paris avant sa mort et qui l'avait assisté à ses derniers moments, a suivi en voiture fermée le triste cortège et a pris le train qui a emporté le cercueil.

Après les dernières prières, dites dans la cour de la gare par M. le curé Pichot, toutes les personnes présentes ont défilé devant le cercueil, adressant avec émotion un suprême salut à l'aimable et cher disparu dont on gardera le souvenir en ce pays qu'il aimait tant et auquel, pendant nombre d'années, il a consacré toutes les précieuses qualités qui distinguaient sa personnalité d'artiste de talent, de laborieux et consciencieux architecte, et d'homme du monde charmant et sympathique entre tous.

Ajoutons qu'à l'arrivée du corps à Paris un nouveau service funèbre a eu lieu, hier, en l'église Saint-Augustin.

Dans l'assistance très nombreuse d'amis, venus rendre les derniers devoirs au regretté artiste, on remarquait la présence de M. Camille Saint-Saëns, de M. Camille Blanc et de tous les membres du Conseil d'Administration de la Société

des Bains de Mer, de M. Raoul Gunsbourg et d'un grand nombre d'architectes, collègues et admirateurs d'Henri Schmit.

Avec des programmes aussi variés que bien choisis, les grandes auditions musicales de Monte Carlo se suivent et se ressemblent par le succès qu'elles obtiennent toujours auprès du nombreux public qui leur est fidèle.

Le Concert classique de jeudi dernier, auquel se pressaient tous les dilettanti du littoral, a débuté par l'ouverture de *Benvenuto Cellini*, du grand Berlioz, précédant la *Symphonie en ut majeur* (n° 2), de Schumann, qui fut une des œuvres maîtresses de ce merveilleux compositeur. L'exécution en a été parfaite sous la baguette aussi précise que compréhensive de M. Léon Jehin. A la deuxième partie, on a également applaudi le beau poème symphonique de Saint-Saëns, *la Jeunesse d'Hercule*, le savant prélude de *Gwendoline*, de Mendelssohn, enfin l'ouverture du *Tannhäuser*, de Wagner, qu'on réentend toujours avec ravissement.

Avant-hier dimanche, les honneurs du Concert dirigé par M. Léon Jehin ont été pour notre excellent premier violon-solo, M. Arturo Corsanego, qui joua en concertiste de premier ordre le beau *Concerto en mi mineur*, de Mendelssohn. Une ovation méritée a accueilli la fin de cette impeccable exécution. Les autres pages portées au programme avaient été choisies parmi les plus célèbres et les plus brillantes du grand répertoire symphonique, et toutes furent aussi appréciées qu'applaudies par la foule qui de bonne heure avait envahi la salle du théâtre absolument comble.

Une opérette nouvelle qui a eu un retentissement énorme en Angleterre, où elle a été créée, puis, après traduction en français, à Paris où elle a été montée avec grand succès, vient d'être donnée à Monte Carlo. C'est *The Toreador*, dont l'entraînante partition due à la collaboration de MM. Yvon Carill et Lionel Monckton a fort diverti le public international de nos hôtes d'hiver. Il est vrai qu'au charme joyeux d'une musique facile et originale, s'ajoutaient ici le luxe d'une mise en scène incomparable et d'une interprétation excellente en son ensemble. Aussi habiles chanteurs que comédiens consommés dans l'art de la pantomime fort en vogue sur les scènes d'Outre-Manche, MM. Brunais, Maurice Lamy, Lazairie, Fernal et Poudrier ont rivalisé de comique et d'entrain dans leurs rôles plus ou moins excentriques. La réplique leur a été donnée avec beaucoup de brio par la charmante M^{lle} Elise Puget, la fine et spirituelle M^{lle} Leberg, la mignonne et séduisante miss Compton, la brillante M^{lle} Esquilar et l'amusante M^{lle} Chàlont. Et comme, dans les pièces de ce genre, la chorégraphie joue un rôle primordial, il ne faut pas oublier la part de succès qui revient à M^{lles} Ethel Eden, Muriel La Touche et à leurs dignes camarades de la troupe des « English Devils ».

Dirigés brillamment par M. D. Thibault, l'orchestre et les chœurs ont enlevé avec une joyeuse ardeur cette partition essentiellement mouvementée.

Le prochain meeting des canots automobiles, qui aura lieu en avril prochain à Monaco, s'annonce comme devant être des plus brillants. Le 15 décembre expirait le délai pour les inscriptions à droit simple, et à cette date le total considérable de 66 engagements a été atteint. Cette nombreuse flottille, qui comprend des embarcations mécaniques de 300 chevaux et des cruisers valant 60,000 francs au minimum, représente donc une valeur minima de 2 millions de francs.

Comme le dit fort justement, dans le journal parisien *les Sports*, notre très compétent confrère M. Georges Prade, on ne peut souligner avec plus d'éloquence le résultat pratique d'encouragement à l'industrie du moteur et de la coque par le promoteur de ce prodigieux meeting, M. Camille Blanc, président de l'International Sporting Club de Monaco. Pour la seconde fois, le succès vient couronner ses efforts et faire du meeting de Monaco la véritable Coupe Gordon Bennett du canot, l'épreuve dont le résultat est la dominante de l'année. La comparaison paraîtra d'autant plus juste que c'est à Monaco que débuta le moteur qui devait gagner la Coupe et qu'au Salon la Coupe du Prince de Monaco et la Coupe Bennett fraternisent dans le même stand.

Sous réserve des engagements supplémentaires qui pourront encore être faits en payant double droit, voici la liste des 66 canots d'ores et déjà inscrits pour le prochain meeting de Monaco :

RACERS

I. MOINS DE 8 MÈTRES

1. *Le Gobron*, à M. Haentjen. Moteur Gobron-Brillié de 100 chevaux.
2. *Fiat IX*, à M. Strambio. Moteur Fiat.
3. *Redibis*, à M. Strambio.
4. *Palaisauto*, à MM. Neubauer et Farman. Moteur Renault frères.
5. *La Rapée IV*, à MM. Tellier et Gérard. Moteur Panhard et Levassor.
6. *Janus*, à M. Gallice.
7. *Diétrich I*, à M. Pérignon. Moteur de Diétrich.
8. *Le Petit-Trèfle*, à M. Caillois. Moteur Richard-Brasier.
9. *X...*, à MM. Renault frères. Moteur Renault frères.
10. *Hotchkiss I*, à M. Henry Fournier. Moteur Hotchkiss.

En 1904, la catégorie des racers de 8 mètres avait réuni huit bateaux.

II. DE 8 MÈTRES À 12 MÈTRES

(ou 40 pieds anglais)

1. *Le Napier*, à M. Edge. Moteur Napier.
2. *Napier II*, à M. Edge. Moteur Napier.
3. *Hilda II*, à M. Heirmann. Moteur Germain.
4. *Suzon-Hotchkiss*, à MM. Legru et Le Blon. Moteur Hotchkiss.
5. *Palaisauto I*, à MM. Neubauer et Farman. Moteur Panhard et Levassor.
6. *Bayard*, à M. Clément. Moteur Bayard-Clément.
7. *Diétrich IV*, à M. Pérignon. Moteur de Diétrich.
8. *Le Trèfle-à-quatre*, à la Société Richard-Brasier. Moteur Brasier.
9. *Baby II*, à M. Brooke.
10. *Héraclès I*, à la Société Héraclès. Moteur Boyer.
11. *Mercédès VI*, à M. C.-L. Charley. Moteur Mercédès.

En 1904, cette catégorie avait réuni quatre concurrents.

III. DE 12 À 18 MÈTRES

1. *Pi-Ouit IV*, à M. A. Damoy-Picon. Moteur de Diétrich.
2. *Le Dubonnet*, à M. Marius Dubonnet. Moteur Delahaye.
3. *Diétrich IV*, à M. Pérignon. Moteur de Diétrich.
4. *Le Grand-Trèfle*, à la Société Richard-Brasier. Moteur Brasier.
5. *Le Hotchkiss*, à M. Henry Fournier (Société Paris-Automobile). Moteur Hotchkiss.

En 1904, cette catégorie avait réuni six concurrents.

CRUISERS

I. MOINS DE 6 M. 50

(Cylindrée maxima : 2 lit. 500)

1. *Avenir VII*, à M. Filtz. Moteur Filtz.
2. *Lanturlu*, à MM. Despujols et Grenier.

3. *Muguette*, à M. Valton.
4. *Cambouis*, à M. Arthus.
5. *La Marguerite*, à M. Jacques Depret. Moteur Mutel.
6. *Pitchounet*, à M. Grenier.
7. *Titan VI* (ex *Titan IV*), à MM. Desmarais et Morane et Pitre et C^{ie}. Moteur Delahaye.

En 1904, cette catégorie avait réuni neuf concurrents.

II. DE 6 M. 50 À 8 MÈTRES

(Cylindrée maxima : 3 lit. 750)

1. *Nelly*, à M. Villeneuve.
2. *Ibis*, à M. Strambio. Moteur Fiat.
3. *Excelsior VII*, à MM. Moccaud et Celle.
4. *Le Nogentais*, à M. Caillois. Moteur Richard-Brasier.
5. *Arion IV*, à M. Fayaud. Moteur Filtz.
6. *Anthéor*, à M. Paul Chauchard. Moteur Renault frères.
7. *Kiss III*, à M. Georges Leys.
8. *Avenir VIII*, à MM. Pitre et C^{ie}. Moteur Filtz.
9. *Le Titan III*, à MM. Desmarais et Morane et Pitre et C^{ie}. Moteur Delahaye.
10. *Mets-y-en*, à M. X...

En 1904, cette catégorie avait réuni dix bateaux.

III. DE 8 À 12 MÈTRES

(Cylindrée maxima : 7 lit. 500)

1. *Newcomet*, à M. Megevet.
2. *Fiat X*, à M. Strambiot. Moteur Fiat.
3. *Fefé I*, à M. Rambe.
4. *Diétrich III*, à M. Pérignon. Moteur de Diétrich.
5. *Berliet V*, à M. Berliet. Moteur Berliet.
6. *X...*, à M. Vincent.
7. *Y...*, à M. André Jean.
8. *Forcés-pas*, à M. Cruck.
9. *Z...*, à M. Normand.
10. *Gardner-Serpollet II*, à MM. Gardner-Serpollet. Moteur à vapeur Gardner-Serpollet.
11. *Jeannette*, à M. Vincent.

En 1904, cette catégorie avait réuni six concurrents.

IV. DE 12 À 18 MÈTRES

(Cylindrée maxima : 15 litres)

1. *Rotch*, à M. Darmaros. Moteur Henriod.
 2. *Le Diétrich*, à M. Pérignon. Moteur de Diétrich.
 3. *Mercédès VII*, à M. C.-L. Charley. Moteur Mercédès.
- En 1904, cette catégorie avait réuni un seul concurrent, qui était le *Rotch*.

YACHTS DE 18 À 25 MÈTRES.

Armement libre et cylindrée non limitée

1. *Le Mercédès-Mercédès*, à M. Jellineck Mercédès. Moteur Mercédès. Longueur 18 m. 58.

Cette catégorie n'avait pas été ouverte en 1904 et elle l'a été cette année sur demande de la Chambre Syndicale de la Navigation automobile, avec des prix spéciaux s'ajoutant aux 100.000 francs de prix déjà distribués.

EMBARCATIONS DE SERVICE

pour lesquelles seul est admis l'emploi de carburants dont le point d'inflammation est inférieur à 35° centigrades.

I. — CANOTS DE BOSSOIR

(Poids maximum : 450 kilog.)

1. *Bayard III*, à M. Clément. Moteur Bayard-Clément.
2. *Emres*, à M. Rondet-Saint.
3. *Petit-Pierre*, à M. Bertin.
4. *Yvonne*, à M. Blanc. Moteur Mutel.
5. *Dalifol I*, à MM. Dalifol et Seylet.

En 1904, cette catégorie avait réuni cinq concurrents.

II. — BATEAUX DE PÊCHE

qui doivent être inscrits au registre d'inscription maritime avant le 1^{er} mars 1905 et porter pendant la course un poids minimum de 100 kilog. par mètre.

1. *Mouette*, à M. Galice.
2. *Héraclès II*, à la Société Héraclès. Moteur Boyer.
3. *Dalifol II*, à la Société Auto-Yacht.

En 1904, cette catégorie avait réuni un concurrent.

Le Tribunal Supérieur, dans ses audiences des 15 et 16 décembre 1904, a prononcé les condamnations suivantes :

Liboa Laurent, né à Sant'Albano-Stura (Italie) le 10 avril 1866, journalier à Monaco, trois jours de prison pour coups et blessures volontaires ;

Arnaud Louis-Emile-Honoré, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 17 février 1878, journalier à Monaco, quarante-huit heures de prison pour ivrognerie ;

Drouet Paul-Henri, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 8 mai 1879, journalier, sans domicile fixe, quinze jours de prison pour mendicité ;

Albert Charles, né à Saint-Amans-Valtoret (Tarn) le 7 septembre 1886, serrurier, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende ;

Pujol Pierre-Didi-Bernard, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 9 février 1864, colporteur, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende ;

Lenoir Paul-Emile, né à Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 15 mars 1885, garçon d'hôtel, sans domicile fixe, quinze jours de prison et 16 francs d'amende ;

Delarbre Philippe, né à Vernoux (Ardèche) le 17 avril 1852, raccommodeur de parapluies à Marseille, cinq jours de prison et 16 francs d'amende ;

Ces quatre derniers pour infraction à des arrêtés d'expulsion.

Jeudi 22 décembre 1904, à 2 heures 1/2 précises

5^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. LÉON JEHIN

- La Flûte enchantée* Mozart.
Symphonie en ut mineur (n° 6) Glazounow.
Manfred, suite symphonique Schumann.
 Ouverture — Entr'acte — Ranz des vaches
 (soliste : M. DOREL) — Apparition de la fée des Alpes.
L'Enchantement du Vendredi-Saint... Wagner.
 (Parsifal).
Casse-Noisette, ballet (1^{re} audition).... Tchaïkowsky.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi dernier, quinze tireurs ont pris part au *Prix d'Hiver* ; il a été gagné par M. Erskine (20 m.), 5 sur 5 ; deuxième, M. Pfeifer (20 m. 1/2), 4 sur 5 ; troisième, M. Mall (22 m.), 2 sur 3.

Les autres poules ont été gagnées par MM. sir Freak, comte de Robiano, Haydon, Mackintosh, Erskine.

Quatorze tireurs ont pris part, vendredi, au *Prix de Décembre* qui a été gagné par MM. Pfeifer (20 m. 1/2) et comte de Robiano (21 m.), 6 sur 6.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Bras-seur, Perego, Erskine, Spalding.

Hier, douze tireurs ont pris part au *Prix de Noël* (26 m.) qui a été gagné par MM. Buttler et Malfetani, 5 sur 5 ; troisième, M. Erskine, 7 sur 8.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Mackintosh, Paccard, Erskine, Hileret, Salvago, Pfeifer.

Mercredi 21 décembre. — *Prix du Stand* (handicap), 500 francs.

Vendredi 23 décembre. — *Prix Lonhienne* (handicap), 500 francs.

Lundi 26 décembre. — *Prix Soragna*, 500 francs.

Mercredi 28 décembre. — *Prix de Janvier* (handicap), 500 francs.

Vendredi 30 décembre. — *Prix Briasco*, 500 francs.

Lundi 2 janvier 1905. — *Prix Verdavaine* (handicap), 500 francs.

Mercredi 4 janvier. — *Prix Saint-Trivier* (handicap), 1,000 francs.

Vendredi 6 janvier. — *Prix Gajoli*, 1,000 francs.

Lundi 9 janvier. — *Prix Curling* (handicap), 1,000 fr.

Mardi 10 janvier. — *Prix Hall* (handicap), 1,000 francs.

Jeudi 12 janvier. — *Prix Journu*, 1,000 francs.

Samedi 14 janvier. — *Prix Moncorgé* (handicap), 1,000 fr.

Lundi 16 janvier. — *Prix des Myosotis* (hand.), 1,000 fr.

Mardi 17 janvier. — *Prix des Hortensias*, 1,000 francs.

Jeudi 19 janvier. — *Prix H. Grasselli* (hand.), 1,000 fr.

Samedi 21 janvier. — *Prix de l'Adour* (hand.), 1,000 fr.

Lundi 23 janvier. — *Prix Roberts*, 1,000 francs.

Mardi 24 janvier. — *Prix du Minho* (hand.), 1,000 fr.

Jeudi 26 janvier. — *Prix Schiannini* (hand.), 1,000 fr.

Samedi 28 janvier. — *Prix de Février*, 1,000 francs.

Lundi 30 et mardi 31 janvier. — **Grande Poule d'Essai, 3,000 francs** et une médaille d'or.

Lettre de Paris

Paris, 18 décembre 1904.

On a appris avec plaisir que le prix Nobel allait cette année être, pour la poésie, attribué de moitié à Mistral et à Echegaray. Cet honneur mérité attire sur les deux célèbres poètes l'attention universelle, une fois de plus.

Curieuses et hautes figures, très à part dans la littérature contemporaine. Si je cédaï, oubliant que le genre est démodé, à la tentation du « parallèle », ce seraient leurs différences qui me retiendraient d'abord. — Mistral, les cigales et le soleil ! les chansons et les danses ! l'amour et la joie, avec juste assez de mélancolie pour faire bien sentir « le prix de la gaieté », comme disait Musset... Au contraire, Echegaray est un esprit amer et sombre, avec un parti pris de pessimisme forcené. A sa vision perpétuellement tragique son procédé d'exécution correspond par une perpétuelle recherche de l'intensité des effets. Aussi l'atmosphère est-elle un peu lourde, chez lui, l'air, raréfié. Nous haletons à le suivre dans les chemins noirs où il nous entraîne ; pourtant nous l'y suivons irrésistiblement, emportés dans le vent d'angoisse, de peur, d'horreur et de folie que déchaîne sa fantaisie abstraite, arbitraire et puissante : Mistral, si nous ouvrons ses livres en fermant ceux du poète espagnol, nous apparaîtrait comme une revanche de la nature saine et vraie sur les artifices d'une imagination malade. L'orage incessamment gronde dans les drames d'Echegaray, et *Mireille* est un cri de printemps.

Mais à quoi bon insister sur les différences, qui divisent ? En dépit de l'irréductible contraste que font leurs races, leurs tempéraments, les directions et les accidents de leurs carrières, Echegaray et Mistral ont ce précieux trait commun qu'ils sont l'un et l'autre également des hommes d'affirmation, des hommes de paix, qu'ils aiment tous deux avec passion l'humanité. Cet amour est si ardent qu'on le voit briller, qu'on le sent brûler à travers des traductions un peu pâles toujours, l'auteur même de l'œuvre originale eût-il pris soin de les écrire.

C'est à coup sûr à ce point de vue, humain, ou humanitaire, que l'Académie Suédoise s'est placée en discernant le prix Nobel de littérature à ces deux écrivains. Non, certes, qu'elle ait été indifférente à leur haute valeur littéraire ; la beauté de leurs œuvres a d'abord éveillé son attention, comme elle devait en définitive justifier son choix : ce choix n'en a pas moins été déterminé par leur portée morale, par leur qualité bienfaisante. Et c'est pourquoi je me plais à louer d'abord les deux illustres lauréats pour cette féconde *tendresse raisonnée* qui est le principe essentiel de leur inspiration.

* * *

Une très imposante cérémonie en l'honneur de Pétrarque a eu lieu hier à la Sorbonne, à l'occasion de la présence à Paris des étudiants italiens. Cette cérémonie, organisée par la Ligue franco-italienne, a été présidée par M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, assisté par S. Exc. M. Tornielli, ambassadeur d'Italie, président d'honneur. M. le Président de la République, le Ministre des Affaires Etrangères et le Ministre de l'Intérieur étaient représentés.

Sur l'estrade se trouvait un buste de Pétrarque, le front ceint d'une couronne. Au pied du buste était placée une immense gerbe de fleurs offerte par la Corda Fratres. On appelle ainsi l'Association des étudiants italiens. Autour du ministre avaient pris place MM. Liard, recteur de l'Université de Paris ; Colley, vice-président du Conseil municipal de Paris ; Alfred Mézières, de l'Académie française ; le comte Frassinetto, représentant de la ville d'Orezzo ; Coulondre, député, représentant de l'Académie de Vaucluse ; le docteur Victorin Laval, représentant la municipalité d'Avignon ; Rubini, secrétaire de la Chambre de commerce italienne ; de Carvalho, président de la Société des études portugaises, etc.

Un grand nombre de discours ont été prononcés en français et en italien. M. Chaumié fait l'éloge de Pétrarque et des excellents rapports qui unissent la France et l'Italie. M. Beauquier, député du Doubs, prend ensuite la parole comme président de la Ligue franco-italienne :

« Nous n'avons garde d'oublier, dit-il, que Pétrarque dans sa jeunesse a habité pendant plusieurs années Avignon, la brillante cité des Papes, qu'il a été étudiant à Montpellier et que c'est Vaucluse près d'Avignon qu'il a immortalisé dans ses vers. Encore aujourd'hui si tant de touristes se dirigent vers la vallée de la Sorgue, ce n'est pas seulement pour la beauté du site, mais surtout parce que le grand poète italien l'a chantée. »

M. Beauquier montre ensuite qu'un autre lien unit le poète italien encore plus étroitement à nous, un lien de parenté intellectuelle : « C'est à la lecture des chants de

nos troubadours provençaux que s'est éveillée l'imagination poétique de Pétrarque et ce fut à leur imitation qu'il résolut à son tour d'employer la langue vulgaire, l'italien du peuple. »

Les orateurs suivants lui succèdent : le comte Rassinetto, délégué de la ville d'Orezzo ; le docteur Laval, délégué de la municipalité d'Avignon ; Coulondre, délégué de l'Académie de Vaucluse ; Calzado, sénateur espagnol, etc. La musique du 102^e d'infanterie prêtait son concours à la cérémonie. La partie officielle a été suivie d'un concert. Pendant la cérémonie on a décidé d'acclamation d'envoyer le télégramme suivant à S. Exc. Orlando, ministre de l'Instruction publique d'Italie, à Rome :

« La Ligue franco-italienne et l'Association des étudiants, célébrant à la Sorbonne le centenaire du chantre immortel de Laure, expriment le vœu que l'amitié, désormais indestructible, des deux grandes nations latines soit un germe fécond de paix, de travail et de fraternité. » S. L.

BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

L'Institut de droit international, qui vient d'obtenir le prix Nobel de la Paix pour 1904, fut fondé en 1873 sur l'initiative de M. Rolin Jacquemyns, alors directeur de la *Revue de droit international*, à Gand.

C'est une Société savante entièrement privée qui ne peut compter au maximum que soixante membres et soixante associés, ainsi que des membres d'honneur. Son but est de favoriser le progrès du droit international, notamment : 1^o En travaillant à formuler les principes généraux de la science, de manière à répondre à la conscience juridique du monde civilisé ; 2^o En contribuant dans les limites de sa compétence, soit au maintien de la paix, soit à l'observation des lois de la guerre ; 3^o en concourant par des publications, par l'enseignement public et par tous autres moyens, au triomphe des principes de justice et d'humanité qui doivent régir les relations des peuples entre eux.

A l'ordre du jour de l'Institut figurent un grand nombre de questions des plus intéressantes telles que : en droit international public : 1^o La situation des câbles sous-marins en temps de guerre ; 2^o La constitution de tribunaux internationaux chargés d'interpréter les conventions d'union internationale ; 3^o Le régime juridique des aérostats. En droit international privé : 1^o La réglementation des conflits de lois en matière de faillite ; 2^o Les conflits de lois en matière d'obligation ; 3^o Les conflits en matière de titres au porteur ; 4^o Les conséquences et les applications dans le droit pénal de la règle que la capacité d'une personne et ses rapports de famille sont régis par sa loi nationale.

En accordant à l'Institut le prix Nobel de la paix, le Comité du Storting norvégien a surtout pris en considération le travail qu'il a fourni en ce qui concerne l'organisation de l'arbitrage international et de la neutralité.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Le plus long câble électrique du monde. — Le câble électrique le plus long du monde sera celui qu'il est question d'installer sur le versant argentin des Andes. Cette ligne s'étendra de la station de Chilio sur le chemin de fer du Nord argentin, qui est à plus de 1,100 mètres au-dessus du niveau de la mer, à 35 kilomètres de distance, jusqu'à un point dont l'altitude dépasse de plus de 400 mètres celle du sommet de la Jungfrau.

Le câble traversera une chaîne de rochers et de précipices en franchissant en certains endroits des gouffres de 100 mètres de largeur sur 200 de profondeur, tandis qu'ailleurs il sera soutenu par des tourelles de fer de 40 à 45 mètres de haut. Tous les matériaux devront être transportés à dos de mulet jusqu'à la destination. La longueur de la ligne sera de 140 kilomètres environ.

Un signe de certitude de la mort. — Il y a des cas, heureusement assez rares, dont, peut-être, certains restent d'ailleurs inconnus, d'inhumation prématurée d'individus qui ne sont pas morts et se réveillent dans leur cercueil.

En temps d'épidémie, en particulier, la nécessité d'une inhumation hâtive et le danger de la contagion ne

permettent pas toujours un examen suffisamment approfondi pour éliminer toute chance d'erreur, erreur excessivement grave, dans la constatation d'un décès.

Aussi n'est-il pas inutile de signaler un procédé du docteur Icard, destiné à donner au médecin un moyen de contrôle qui paraît devoir être absolument sûr. Il s'agit de l'épreuve à la fluorescéine. En injectant profondément dans le tissu cellulaire une solution de fluorescéine, on constate, lorsque la circulation persiste, une coloration jaune de la peau et des muqueuses, une jaunisse intense, consécutive à l'absorption de cette substance, tandis que l'œil devient absolument vert « comme une émeraude enchâssée dans l'orbite », dit l'auteur. S'il y a arrêt complet de la circulation, on ne voit rien apparaître. Aussi lorsque, au bout d'un certain temps après l'injection, on ne voit pas se produire ces phénomènes de coloration, on peut affirmer indubitablement la mort. Un retour à la vie se manifesterait par une reprise de la circulation, c'est-à-dire, automatiquement en quelque sorte, par l'apparition de la coloration jaune de la peau et de la coloration verte de l'œil.

Aussi, en cas d'épidémie, il semble bien qu'il ne serait pas inutile, deux heures au moins avant la mise en cercueil, de faire une injection de fluorescéine, qui ne défigure pas le cadavre ; elle ne défigurerait, momentanément d'ailleurs, que le vivant. Ce signe de certitude de la mort paraît donc un procédé à recommander.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 11 au 18 Décembre 1904

CASSIS, b. <i>Léonie-Victorine</i> , fr., c. Bouldouire, ciment et briques.	
BEAULIEU, y. à v. <i>Miss-Marie</i> , fr., c. Redolico,	sur lest.
MARSEILLE, chal. <i>Marie-Alfred</i> , fr., c. Fabri,	houille.
CANNES, vap. <i>Zenith</i> , fr., c. Morganti,	march. diverses.
CANNES, b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	sable.
— b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	—
— b. <i>Virginie</i> , fr., c. Brun,	—
— b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Dantal,	—
— b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Henri,	—
— b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	—
— b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Jourdan,	—
— b. <i>Petit-Marc</i> , fr., c. Rival,	—

Départs du 11 au 18 Décembre 1904

NICE, b. <i>Léonie-Victorine</i> , fr. c. Bouldouire,	sur lest.
MARSEILLE, b. <i>Zenith</i> , fr., c. Morganti,	march. diverses.
CANNES, b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	sur lest.
— b. <i>Virginie</i> , fr., c. Brun,	—
— b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Henri,	—
— b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	—
— b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Jourdan,	—
— b. <i>Petit-Marc</i> , fr. c. Rival,	—
— b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Dantal,	—

COMPAGNIE DES POMPES FUNÈBRES DU LITTORAL

MODIFICATION DE STATUTS

Aux termes d'une délibération prise le vingt-six novembre dernier (1904), l'Assemblée générale extraordinaire de la Société anonyme dite « Compagnie des Pompes Funèbres du Littoral », dont le siège social est à Menton, rue Saint-Charles, 9, a apporté des modifications aux articles 48 et 51 des statuts de la dite Société ; étant expliqué que ces statuts ont été déposés au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, suivant acte de M^e Raybaudi, greffier en chef, en date du treize août mil neuf cent un, enregistré, avec élection de domicile, attributif de juridiction, dans ses bureaux sis à Monaco (Condamine).

Par suite de la délibération précitée, les articles visés se trouvent conçus ainsi qu'il suit :

ARTICLE 48. — *Année sociale.* « L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre. »

« Par exception, l'exercice 1904-1905 comprendra seulement le temps écoulé depuis le premier novembre 1904 jusqu'au trente septembre 1905, c'est-à-dire une période de onze mois. »

ARTICLE 51. — *Répartition des bénéfices.* « Les produits nets de la Société, constatés par l'in-

« ventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, constituent les bénéfices nets.

« Sur ces bénéfices nets, il est d'abord prélevé :
« 1° 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi ;

« 2° La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre d'intérêts, ou premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

« Le reliquat est réparti comme il suit :
« 20 % aux Administrateurs.

« 80 % aux Actionnaires.

« Toutefois l'Assemblée générale ordinaire a le droit de décider le prélèvement, sur ce solde de bénéfices revenant aux actionnaires, d'une somme destinée à la création et à la dotation d'une Caisse d'amortissement des Concessions. »

Une expédition de ladite délibération a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de M^e CARRIÈRE, licencié en droit, notaire à Monaco.

Suivant acte passé devant M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco, le vingt-six novembre mil neuf cent quatre, transcrit le premier décembre suivant, vol. 91, n° 1, Monsieur René-Charles PAINDESSOUS, propriétaire, domicilié à Neuilly-sur-Seine, en résidence d'hiver en sa villa Linotte, rue des Moneghetti, n° 17, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M^e Carrière, notaire, a vendu à Monsieur Pierre-François LUCA, négociant, demeurant à Monaco, qui a élu domicile en l'étude dudit M^e Carrière,

Une maison, située à Monaco, quartier de la Condamine, lieu dit Jardin de Millo, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de trois étages, d'une contenance approximative de quatre cent vingt-deux mètres vingt-cinq décimètres carrés, cadastrée n° 150R, section D, confrontant : de l'ouest, la rue Terrazzani ; au midi, la rue des Açores ; de l'est, Messieurs Genest et Bonaventure ; et du nord, Chaballier.

Cette vente a été faite au prix de cent vingt mille francs.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions d'hypothèque légale, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois sous peine de déchéance.

Une expédition dudit acte a été déposée le quinze décembre mil neuf cent quatre au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Pour extrait :

(Signé) : Eug. CARRIÈRE.

EXTRAIT

EN CONFORMITÉ DES ARTICLES 49 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Suivant acte sous signature privée, en date à Monaco du dix décembre mil neuf cent quatre, portant la mention : enregistré à Monaco le quinze décembre 1904, folio 5 v°, cases 1 et suivantes ; perçu Société 3 francs, promesse de vente un franc. Signé L. Cassereau.

Il a été formé entre le sieur Robert ANDREOTTI, hôtelier, et le sieur Hercule SANTINOLI, chef cuisinier, tous les deux demeurant à Monaco, une société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation par la location ou l'achat du fonds d'hôtel-restaurant et café Beau-Site, immeuble Giaume, rue du port, à Monaco.

La raison et la signature sociales sont ANDREOTTI ET SANTINOLI.

Le siège social est fixé au dit hôtel, à Monaco.

La signature sociale appartiendra à chacun des associés, mais il ne pourra en être fait usage que pour les besoins de la Société, à peine de nullité à l'égard des tiers et de dommages-intérêts contre le contrevenant.

Chacun des associés administrera également la Société et devra tout son temps et son industrie aux affaires sociales. M. Andreotti est autorisé à continuer l'exploitation de son hôtel de la Renaissance et restaurant Criterion-Bar, à Monaco.

Cette Société est formée pour une durée de vingt ans commençant le premier décembre 1904. Toutefois, elle prendra fin à l'expiration de la première année si la location de l'hôtel sus-indiqué n'est pas prorogée et son acquisition réalisée. Il en sera de même en cas de ces-

sation du bail de l'hôtel avant l'expiration des vingt ans.

Un double dudit acte de société a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur ce jourd'hui même pour être transcrit sur le registre et affiché pendant trois mois dans la salle d'audiences conformément à la loi.

Monaco, le 20 décembre 1904.

Pour extrait :

(Signé) R. ANDREOTTI, SANTINOLI Ercole.

AVIS

Par jugement du 9 décembre courant, le Tribunal Supérieur a déclaré valable la délibération prise par l'assemblée générale des actionnaires de la Société anonyme du Grand Hôtel de Londres à la date du 11 août dernier, et par laquelle MM. Ange GIAUME, demeurant à Sclos-de-Contes ; LIBERCIER Vincent, demeurant à Nice, et Jean KAISER, directeur de l'hôtel de Londres, sont nommés Administrateurs de la Société en remplacement de MM. Eugène DE MILLO, François MÉDECIN et MARION, révoqués.

AVIS

M. Joseph Delmas, coiffeur, 1, avenue Plati, ayant vendu son fonds à M. Paul Moulin, faire les oppositions dans la huitaine à l'acquéreur, adresse ci-dessus.

AVIS

Par acte sous seing privé en date à la Bourboule du 7 octobre 1904 et à Monaco du 12 octobre même mois, enregistré, M. Philippe Dupeyrix et la dame Marie Terracol, son épouse, ont cédé à M. Otto Ritschard, maître d'hôtel, le fonds de commerce de maison meublée exploité par les époux DUPEYRIX, au Sun Palace, avenue de l'Annonciade, à Monte Carlo.

Les créanciers sont priés de faire opposition au domicile élu en le cabinet de M^e S. REYMOND, avocat, dans le délai de huit jours à peine de forclusion.

Monaco, le 20 décembre 1904.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. - Assurances maritimes ; sports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, cha-teaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote) MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir. Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets. Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES. Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

SAVON PUR

« LA TOUPIE »

DÉPOT chez LORENZI

(Fabrique de Pâtes alimentaires, Denrées coloniales)

Rue de la Turbie, Monaco-Condamine

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

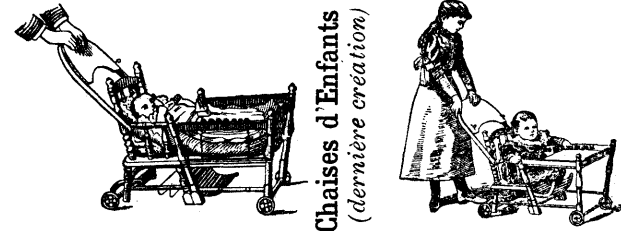


A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA 25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles. Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets. Prix modérés.

BOIS & CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

Imprimerie de Monaco — 1904

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Décembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL			
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir						
	12	754 »	753 8	753.1	752.1	751.5	13. »	13.6	12.8	11.5				11.2	73	Est.
13	50. »	50.1	50.4	50.8	51.2	10. »	12.1	11.8	11.2	10.7	72	Est.	Nuageux.			
14	55. »	55 3	56.1	56.5	56.8	10.2	12.8	12.7	12.2	12. »	57	Sud-Ouest.	Beau, nuageux			
15	57. »	57.5	58.2	58.6	59.2	11 2	13 3	12.8	12.1	11.2	69	—	Beau.			
16	65 »	65.8	66 5	67 2	68.1	10.1	13 2	13. »	11.2	10.6	72	Est.	Très beau.			
17	74. »	74 2	74.6	74.8	75.1	10.5	13 5	13 2	12 1	10.8	79	Sud-Ouest.	Id.			
18	75. »	75.2	74.8	74.5	74.2	11.2	13 3	13.1	11.5	11.1	75	Id.	Id.			
DATES						12	13	14	15	16	17	18				
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima.	13.6	12 3	12.9	13.3	13.3	13.5	13.4	Pluie tombée: 02 ^{mm} 4		
						Minima	10.8	9.7	8.8	10.6	9.5	10.1	9.5			